

*Communiqué de presse*

## NOMINATION

### **Franck TARRIER est nommé directeur « Mobile et innovation » de l'Arcep**

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Franck TARRIER est nommé directeur « Mobile et innovation » de l'Arcep. Il remplace à ce poste Anne Laurent.

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications, titulaire d'un DEA en économie industrielle (Université Paris Dauphine), Franck TARRIER débute sa carrière en 2002 comme adjoint au chef de bureau des techniques et des réseaux de communications au sein de la direction du développement des médias du ministère de la Culture. En 2006, il rejoint l'Agence nationale de la recherche en tant que chargé de mission. Il devient en 2009 chef de bureau « Logiciel » au sein de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services. Entre 2012 et 2016, il exerce les fonctions de directeur régional adjoint et de responsable du pôle « Entreprises, emploi et économie » de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirccte) d'Ile-de-France. Il intègre ensuite en 2017 la direction générale des entreprises en tant que sous-directeur « Matériels de transport, mécanique et énergie »

Sa nomination au poste de directeur « Mobile et innovation » de l'Autorité prend effet le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

#### **En savoir plus sur la direction « Mobile et innovation » de l'Autorité**

La direction « Mobile et innovation » est chargée de la gestion du spectre hertzien, de la régulation concurrentielle des marchés mobiles et des relations avec l'écosystème de l'innovation. A ce titre, elle assure notamment :

- la planification et la gestion des fréquences affectées aux usages de radiocommunications, les relations avec l'ANFR et les autres affectataires, la délivrance des autorisations d'utilisation des fréquences,
- la définition des conditions d'attribution et la conduite des procédures d'appels à candidatures pour l'attribution des fréquences,
- le suivi et le contrôle des obligations attachées aux autorisations d'utilisation de fréquences, notamment en matière de couverture et de qualité de service,
- l'analyse des marchés correspondants, la mise en œuvre et le contrôle les obligations qui en découlent,
- la coordination des relations avec l'écosystème de l'innovation.

#### **Documents associés**

[L'organigramme de l'Arcep](#)

[En savoir plus sur les directions de l'Arcep](#)

[Les biographies des directrices et directeurs de l'Arcep](#)

## A propos de l'Arcep






L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

---

### Contact presse

Charlotte Victoria  
[charlotte.victoria@arcep.fr](mailto:charlotte.victoria@arcep.fr)  
Tél. : 01 40 47 70 20

### Suivez l'ARCEP

 [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)  
 @ARCEP  Facebook  
 LinkedIn  Dailymotion

### Abonnez-vous

**Flux RSS**  
Lettre électronique  
Listes de diffusion